

charte de développement
pour l'aménagement
et le développement
durable
du pays d'Auray

2000 - 2015



Syndicat Intercommunal de
Développement Économique
du Pays d'Auray

Comité de Bassin d'Emploi

Conseil Régional de Bretagne

Conseil Général du Morbihan

Préfecture de la Région Bretagne

un nouveau chapitre de l'histoire du pays d'Auray.

*Entrer dans le XXI^e siècle
en restant fidèle à son
histoire : c'est la volonté
que marque le Pays
d'Auray en élaborant sa
Charte de développement.*

Loin d'être une vue de l'esprit, le pays d'Auray fonde bien son existence et sa cohésion sur un long passé historique. Au Xe siècle, la presque île de Quiberon et les vingt paroisses situées entre la rivière d'Étel et la rivière d'Auray constituent le fief du chevalier Rivallon.

Sous l'ancien régime, un gouverneur de place est installé à Auray. Le territoire avoisinant constitue une subdélégation dont les limites seront reconduites lors de la constitution des districts en 1790. Le district d'Auray couvre alors sensiblement les 4 actuels cantons d'Auray, Belz, Pluvigner et Quiberon.

Par ailleurs, avant la révolution, l'autorité judiciaire est représentée par le Sénéchal d'Auray dont la zone de compétence est identique à la subdélégation.

Signe fort d'appartenance, la coiffe du pays d'Auray confirme l'existence de cette unité territoriale.

Plus récemment, en 1973, la carte d'attractivité commerciale dressée par la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan dessine un territoire économique et social, caractérisé par le marché d'Auray.

C'est fort de ce constat identitaire qu'en 1978, les élus locaux signent avec l'État un Contrat de Pays.

Le projet de Charte de Développement présenté aujourd'hui s'inscrit dans la lignée de cette progression historique. C'est aussi l'aboutissement d'une longue pratique de concertation et de coopération intercommunales dont les principales étapes sont rappelées ci-dessous.:

- 1978 :
 - Signature d'un Contrat de Pays avec l'État.
- 1982 :
 - Mise en place du Syndicat Intercommunal pour le Développement Économique du Pays d'Auray (le SIDEPA) ;
 - Création du Comité de Bassin d'Emploi composé de trois collèges : salariés, employeurs, élus.
- 1997 :
 - Réalisation d'une Étude Prospective Territoriale sur la base d'un contrat signé avec le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dont les résultats ont préfiguré le projet de développement du Pays.
 - Élaboration et signature d'une Charte de développement économique pour l'emploi industriel et artisanal du Pays d'Auray.
 - Reconnaissance du Pays d'Auray et création du Club des Entreprises du Pays d'Auray.

*Le Pays devient l'échelon
local de conception et de
mise en œuvre des
politiques d'aménagement
et de développement
du territoire.*

La nouvelle Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, qui a été votée le 25 juin 1999, rompt avec l'ancienne pratique de guichets au profit d'une politique de projet, qui redonne l'initiative aux collectivités locales. Le Pays est désigné comme l'échelon local de conception et de mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Le Pays, au sens de la loi, n'est pas un nouvel échelon administratif mais un lieu de mise en cohérence des politiques de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département, en appui des projets locaux. Le pays associe les partenaires économiques et sociaux à la définition et à la mise en œuvre de son projet. Aux élus locaux, garants de l'intérêt général, de "manager" le territoire et de faire vivre une démocratie participative.

En Bretagne, la politique de Pays n'est pas une nouveauté. L'esprit breton, la culture, les traditions d'entraide conduisent tout naturellement les Bretons à pratiquer la concertation et la coopération. L'État et la Région, qui préparent le Contrat de Plan pour la période 2000-2006, attendent des Pays une contribution :

- sous la forme d'une Charte de Développement qui exprime les principes et les objectifs du projet de Pays pour les 10 à 15 années à venir.
- sous la forme d'un Contrat de Pays qui décline pratiquement les objectifs de la Charte pour la période 2000-2006. Ce programme sera élaboré dès l'approbation de la Charte.

Tout ceci constitue une nouvelle étape pour le Pays d'Auray, riche d'espoirs et de promesses. A condition que tous les acteurs de la vie économique et sociale se saisissent de l'opportunité formidable qui s'offre à eux.

**CETTE CHARTE EST L'ACTE FONDATEUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DU PAYS D'AURAY :**

- UN PAYS PRÉSERVÉ
- UN PAYS OUVERT
- UN PAYS PROSPÈRE
- UN PAYS SOUDÉ ET GÉNÉREUX,

POUR RELEVER ENSEMBLE LES DEFIS DE DEMAIN.

LA MÉTHODE

Une concertation active.

LE DIAGNOSTIC

Des constats et des enjeux

- territoriaux
- démographiques et sociaux
- économiques.

LES CHOIX

- Un schéma conceptuel
- Une "philosophie politique".

LA STRATÉGIE

- Trois grands objectifs de développement
- Une volonté d'anticiper.

I - LA MÉTHODE

UNE CONCERTATION ACTIVE

Dans la suite logique des réflexions du Contrat d'Études Prospectives Territorial ont été constitués un Comité de Pilotage et onze commissions pour élaborer la Charte de Développement (voir en annexe la composition de ces groupes de travail).

Organigramme :

ANIMATION DÉCISION	SIDEPA	CBE						
COORDINATION REFLEXION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	COMITÉ DE PILOTAGE COMITÉ TECHNIQUE + • CONSEILLERS GÉNÉRAUX • RAPPORTEURS DES COMMISSIONS • MEMBRES ASSOCIÉS							
ANALYSE REFLEXIONS THÉMATIQUES PROPOSITIONS	LES COMMISSIONS (ÉLUS ET PARTENAIRES) <table><tr><td>ECONOMIE</td><td>ÉQUIPEMENT CADRE DE VIE</td><td>SERVICES À LA POPULATION</td></tr><tr><td>• agriculture • conchyliculture • industrie, commerce, artisanat • tourisme • filière nautique • NTIC</td><td>• infrastructures/transport habitat/urbanisme • environnement paysages</td><td>• social, santé/loisirs, sport • culture/patrimoine • formation/insertion</td></tr></table>		ECONOMIE	ÉQUIPEMENT CADRE DE VIE	SERVICES À LA POPULATION	• agriculture • conchyliculture • industrie, commerce, artisanat • tourisme • filière nautique • NTIC	• infrastructures/transport habitat/urbanisme • environnement paysages	• social, santé/loisirs, sport • culture/patrimoine • formation/insertion
ECONOMIE	ÉQUIPEMENT CADRE DE VIE	SERVICES À LA POPULATION						
• agriculture • conchyliculture • industrie, commerce, artisanat • tourisme • filière nautique • NTIC	• infrastructures/transport habitat/urbanisme • environnement paysages	• social, santé/loisirs, sport • culture/patrimoine • formation/insertion						

Les travaux du Comité de Pilotage et des Commissions se sont effectués simultanément :

- les commissions ont procédé par approche thématique.
- le Comité de Pilotage s'est attaché à intégrer les réflexions thématiques à une stratégie globale de développement.

Les rapporteurs des commissions ont fait le lien entre les deux démarches. De l'ensemble de ces travaux il ressort :

- UN BILAN LUCIDE DE LA SITUATION DU PAYS, établi successivement sous l'angle:
 - territorial
 - démographique
 - économique

et qui se présente, pour chacun de ces volets, sous la double forme :

- des constats
- des enjeux ;
- UNE STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT, double reflet de ce bilan lucide et de choix politiques.

II LE DIAGNOSTIC

Des Constats et Des Enjeux

- territoriaux.
- démographiques et sociaux.
- économiques.

LES CONSTATS :

Le Territoire

- Les limites géographiques
- Un petit pays, une grande histoire
- Une armature territoriale : ville centre, campagne, littoral et les îles.
- Six bassins de vie quotidienne

La Population

- La démographie
- L'emploi
- L'habitat
- Les transports

Les Activités

- L'agriculture
- La conchyliculture
- L'industrie
- Le commerce
- L'artisanat
- Le tourisme

Le Territoire

LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU PAYS D'AURAY

Un pays unique, à la fois rural, littoral et insulaire, d'une exceptionnelle richesse : milieux naturels, paysages ; alignements mégalithiques de Carnac, Erdeven, Plouharnel, Locmariaquer ; patrimoine culturel et bâti...

Une entité charnière entre Lorient et Vannes.

Le pays d'Auray regroupe trente communes sur une superficie de 634 km² et pour une population de 76 275 habitants (RGP 1999 : + 6% par rapport à 1990). Délimité géographiquement à l'est par la rivière d'Auray, à l'ouest par la rivière d'Étel, il s'étire du nord au sud de Camors à Bangor (Belle-Ile-en-Mer).

S'il n'est pas très étendu, ce pays apparaît clairement sur le plan géographique comme une entité charnière dans le département du Morbihan, entre Lorient et Vannes. Ainsi, la nationale N165, qui traverse le pays d'Auray en reliant le troisième pôle urbain de la région administrative Bretagne et la préfecture du Morbihan, joue un rôle prépondérant.

Autre caractéristique géographique : le pays d'Auray est le seul pays français qui soit à la fois rural, littoral et insulaire. Trois des cinq cantons qui le composent sont littoraux : les cantons d'Auray, de Quiberon et de Belz. Belle-Ile-en-Mer est un canton insulaire. Seul le canton de Pluvigner est rural.

La localisation stratégique du Pays d'Auray lui permet de disposer de certaines des infrastructures de ses voisins. Auray est en effet à 18 km de Vannes et 38 km de Lorient seulement. La ville d'Auray se situe à 1h15 des deux principales métropoles régionales : Rennes et Nantes (120 km de voie express).

Par la route, le Pays d'Auray est desservi par la N165 qui relie Brest à Nantes. Il bénéficie aussi des voies express Lorient-Rennes et Vannes-Rennes, à seulement 15 mn de distance. Un axe Nord-Sud en cours de réalisation reliera aussi bientôt Vannes à Pontivy et à Saint Briec et profitera également au pays alréen.

Par le train, Auray offre avec ses gares Auto-train et TGV une panoplie de liaisons directes avec Paris, Lyon, Toulouse, Lille et Bruxelles.

Le Pays d'Auray se trouve en outre à moins de 30 minutes de l'aéroport de Lorient-Lann Bihoué, troisième aéroport de l'Ouest après Nantes et Brest, qui assure des liaisons quotidiennes avec Paris et Lyon. L'aéroport international de Nantes-Atlantique, à 1h15 de voie express, assure des vols quotidiens vers les grandes métropoles françaises ainsi que vers Barcelone et Rome, des vols réguliers vers Bruxelles, Düsseldorf, Genève, Londres et Milan.

Le Pays d'Auray bénéficie enfin de la proximité du port de commerce de Lorient-Kergroise, premier port de la région Bretagne et seul port en eau profonde de Bretagne Sud.

Il peut également tirer avantage de la proximité des principaux ports de pêche français (Lorient, Concarneau, Douarnenez).

UN PETIT PAYS, UNE GRANDE HISTOIRE

*"A chaque détour
de ses grèves immenses
sous des ciels de lumière,
et de ses chemins d'ombre,
le pays d'Auray frémit
encore d'histoire, inscrite
énigmatique ou tragique
dans sa chair topographique
et dans l'âme susceptible
de son peuple depuis des
millénaires. Est-ce pour cela
que les gens d'ici, même
s'ils ont un peu oublié le
pourquoi des choses
anciennes, vibrent d'un tel
attachement profond,
inconditionnel pour leur
pays côtier ?"
(A. POLITZER)*

Le pays d'Auray se caractérise par une forte identité, liée tant au "caractère breton" de ses habitants qu'à l'exceptionnel patrimoine naturel, historique et religieux dont ils sont les heureux héritiers.

Le pays d'Auray possède avant tout d'indéniables atouts naturels. Il jouit d'un microclimat qui adoucit les températures, été comme hiver. Ici les excès climatiques n'existent pas. L'ensoleillement y est cependant important, dépassant largement la moyenne bretonne.

Le patrimoine naturel n'en est que plus impressionnant et attrayant : la baie de Quiberon, la côte sauvage, ses stations balnéaires, ses îles, ses plages de sable fin, ses nombreux ports et ses rias À la beauté des paysages, océaniques ou terrestres, vient s'ajouter le mystère lié aux alignements mégalithiques : "On reste toujours perplexe devant les alignements de Carnac et l'énorme menhir effondré de Locmariaquer, étranges témoignages mégalomaniques de l'expression mystique d'un peuple et inconnu".

La richesse du patrimoine religieux est tout aussi importante. Le tourisme religieux s'est fortement développé dans le pays d'Auray, notamment grâce à la basilique Saint-Anne d'Auray, second lieu saint français après Lourdes, objet de nombreux pèlerinages. Chaque année, le 26 juillet, on y célèbre un grand pardon. C'est l'une des manifestations religieuses bretonnes les plus fréquentées.

Plusieurs autres pardons ont lieu dans le pays d'Auray durant le printemps et l'été.

Enfin, les châteaux, les légendes et autre traces d'une histoire mouvementée, les musées, les festivals et les fêtes traditionnelles sont les composantes d'une vie culturelle très développée. Ville d'Art et d'Histoire, Auray concentre les témoignages de cette richesse.

UNE ARMATURE TERRITORIALE : VILLE CENTRE, CAMPAGNE ET LITTORAL, LES ILES

Une ville centre qui rayonne sur l'ensemble du bassin d'emploi

En 1990, la Bretagne comptait 119 unités urbaines (125 villes). La moitié d'entre elles ont moins de 5000 habitants. Auray est l'une des 12 villes bretonnes de 10.000 à 20.000 habitants.

Cette ville de 10.913 habitants, chef lieu d'un canton de 28 333 habitants, joue un rôle non négligeable d'animation du pays. Elle se situe au carrefour de la Nationale 165 (aménagée en voie rapide) et de la Départementale 768. Elle est le point de convergence d'un réseau routier en étoiles qui dote la ville de six pénétrantes.

Grâce à la qualité de ses axes routiers et la densité de son réseau routier secondaire, Auray exerce une importante attractivité sur les secteurs ruraux environnants. De plus, sa position légèrement excentrée par rapport à Vannes lui permet d'avoir une influence non négligeable vers le sud, jusqu'à Quiberon, pôle touristique d'importance.

Auray est le pôle du pays qui offre à la population :

- Le plus grand nombre d'emplois.
- Le plus grand nombre de services et d'équipements.

Trois communes servent de relais du Pays

Le Pays d'Auray compte 4 communes de plus de 4 000 habitants : Brec'h, Carnac, Pluvigner et Quiberon. Les trois dernières sont les pôles secondaires du Pays d'Auray. Ces unités urbaines, chefs-lieu de canton pour deux d'entre elles, offrent un niveau intermédiaire de services (commerces de centre-ville attractifs, collèges, bibliothèques, etc.).

Plus de la moitié des communes du Pays d'Auray comptent entre 1000 et 3000 habitants

26,6% des communes du Pays d'Auray comptent entre 1000 et 2000 habitants et 30% entre 2000 et 3000 habitants. Ces communes assurent le maillage du Pays d'Auray en procurant un minimum de services quotidiens.

Trois îles dans le Pays d'Auray : un élément de singularité

Le Pays d'Auray peut se prévaloir d'un territoire continental, littoral et insulaire (Argoat, Armor, Arenez ...). HOUAT, HOEDIC et BELLE-ILE-EN-MER : trois îles dans un pays (qui dit mieux ?), parties prenantes de :

- son identité : *de la terre vers la mer et au delà... ses îles* (des espaces "exotiques" de proximité) ;
- son attractivité : *un pays et ses îles, des escales à atteindre*, (les îles balisent le bassin de navigation de la Baie de Quiberon) ;
- et aussi ses difficultés : pression foncière sur le littoral, enclavement en matière de transport, etc

SIX BASSINS DE VIE QUOTIDIENNE

Le bassin de vie est une notion plus récente, une notion plus opérationnelle que rigoureuse. Les bassins de vie sont dictés par la nécessité d'un espace cohérent pour coordonner les équipements, les services structurants et les différents types d'habitat. Le bassin de vie peut se définir comme l'ensemble territorial dans lequel les habitants et les entreprises trouvent la majorité des services qui leur sont nécessaires. Les bassins de proximité ou de vie quotidienne assurent les services les plus courants, souvent au niveau intercommunal.

1 - Celui d'Auray comprend les communes de Brech, Crach, Ploemel, Plumergat, Pluneret et Ste Anne d'Auray. La présence des trois grands axes (N165, RD 781 et RD 768) et la rapidité des liaisons a favorisé l'utilisation des équipements et services d'Auray par les habitants aux alentours. Cependant, les communes de Plougoumelen et Le Bono sont associées à des structures intercommunales du Pays de Vannes.

2 - Celui de Quiberon comprend la commune de Saint Pierre-Quiberon et les îles d'Hoëdic et de Houat. Desservies par la ligne de chemin de fer et la départementale RD 768, ces communes sont peu attirées par Auray et ses services. 88% des actifs travaillent sur leur commune à Quiberon.

3 - Celui de Pluvigner regroupe les communes de Camors, Landévant et Landaul. Pluvigner et Camors se situent sur l'axe Auray/Pontivy et offrent un minimum de services, ce qui vaut à Pluvigner de jouer pleinement son rôle de chef lieu de canton. Camors est attiré par Baud.

4 - Celui de Belz comprend les communes de Locoal Mendon, Etel et Erdeven. Belz est desservie par le RD 781. Depuis décembre 1997, la vie locale de proximité s'est concrétisée par la création d'une communauté de communes. Cependant, ces trois communes subissent la forte attraction de Lorient.

5 - Celui de Carnac réunit les communes de Plouharnel, La Trinité sur Mer, Saint Philibert et Locmariaquer. Trois d'entre elles se sont regroupées, fin 1996, en Communauté de communes de la Côte des Mégalithes (Carnac, Plouharnel et La Trinité sur Mer). La crèche intercommunale a été l'une de ses premières réalisations.

6 - Les communes du canton de Belle-Ile-en Mer sont regroupées en district et le nombre d'actifs travaillant sur la commune de résidence est très élevé, situation insulaire oblige... On constate aussi que Belle-Ile-en-Mer est attirée par Vannes.

La Population

LA DÉMOGRAPHIE I

Une population qui augmente constamment, mais au prix d'un vieillissement avéré.

Le Pays d'Auray compte 76 285 habitants (RGP 1999), contre 71 962 en 1990. C'est une des régions les plus densément peuplées du département avec 120 habitants au km² (Bretagne : 105 habitants/km²).

Sa population s'est accrue de 23% de 1962 à 1999 et l'augmentation prévisible d'ici 2020 est de l'ordre de 20%. Cet accroissement démographique résulte en partie d'un solde migratoire positif d'actifs de plus de 30 ans, mais surtout de l'augmentation des populations de plus de 50 ans. L'installation de nouveaux retraités, attirés par la douceur de vivre au Pays d'Auray, en est la cause principale.

La population des 15-24 ans, pour sa part, accuse une baisse sensible.

L'EMPLOI

Plus de la moitié des emplois sont des emplois saisonniers. Ici, tourisme rime souvent avec précarité.

On constate une forte représentation d'employés, d'ouvriers, de commerçants et d'artisans. 25% des actifs se situent dans le secteur des services marchands. L'industrie, malgré la présence sur le territoire de la deuxième entreprise industrielle du département (*Hillrom*, 750 salariés), n'en regroupe que 16%.

Si l'industrie locale a su développer des savoir-faire importants, la structure des emplois du bassin d'Auray est constituée pour un part significative de postes de travail peu ou pas qualifiés, provoquant l'évasion des personnes qualifiées, à l'issue de leurs études, vers d'autres zones géographiques.

La saisonnalité des activités est une caractéristique forte du Pays d'Auray : 57% des emplois seraient concernés ! De cette situation découle un taux de chômage de longue durée relativement faible (32,3% sur Auray pour un taux de 37,9% en Bretagne en mai 1998), qui reste majoritairement féminin.

On note toutefois une tendance à l'augmentation de ce taux de chômage de longue durée sur le bassin d'emploi : 30,1% en 1997 pour 32,3% en 1998. La diminution du nombre des CES sur le pays d'Auray est également à prendre en compte dans la compréhension de cette tendance.

Globalement, on constate une légère diminution de la demande d'emploi à temps plein ou temps partiel (comparatif mai 1998/mai 1999) : - 1,1% sur le bassin d'emploi d'Auray. Des chiffres qui suivent la tendance régionale (- 3%) et départementale (- 3,3%). Sur le bassin d'emploi d'Auray, on enregistre 3 109 demandes d'emploi à temps plein en Mai 1999.

Le nombre de demandes d'emploi concernant les femmes reste pour sa part élevé (55,6% en 1998 contre 56,1% en 1998).

Une évolution importante est à noter concernant les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (environ 1.000 allocataires sur le bassin d'emploi). L'abaissement de l'âge de ces personnes s'accompagne d'une augmentation de leur niveau de qualification : 30% ont moins de trente ans et sont qualifiés. Ils relèvent donc davantage d'une mise en situation de travail que d'une réponse formation.

L'HABITAT

Le terrain est rare et cher. Pourtant, le nombre des constructions nouvelles croît toujours. En 1990, 40% des autorisations de permis de construire concernaient des résidences secondaires...

On assiste sur le Pays d'Auray à une hausse globale de la construction (1560 autorisations de permis de construire en 1998 contre 867 en 1997), avec toutefois des variations sensibles selon les cantons. Ceux d'Auray et Pluvigner affichent les chiffres les plus élevés. On compte, en 1999, 17 000 résidences secondaires (source EDF). L'absence de réserves foncières est préoccupante.

Le coût élevé du bâti et du foncier sur la frange littorale expliquent la tendance à un recadrage de l'accession moyenne à la propriété en arrière de cette zone. Coût élevé également, sur une partie du territoire, des terrains pour les programmes HLM. Or, sur certaines communes, on enregistre une forte demande de logements locatifs sociaux.

On note un besoin crucial de logements pour des publics particuliers : jeunes, jeunes en difficulté, saisonniers.

Enfin, il apparaît nécessaire d'adapter et mettre aux normes les logements et lieux d'accueil pour personnes âgées, et d'aménager des logements pour le maintien à domicile.

LES TRANSPORTS

Les atouts :

- Bien que marquée par une forte saisonnalité, la fréquentation de la gare est en hausse constante (1 300 voyageurs/jour, + 5,5% entre 1997 et 1998).
- Avec 15 A/R Vannes-Lorient par jour (grandes lignes et TER), la desserte s'améliore.
- La modernisation de la ligne Quimper-Rennes (lien avec le TGV), est une priorité du conseil Régional.
- Une plate-forme auto-train existe à Auray : la seule en Bretagne.
- Le Tire-Bouchon connaît un succès grandissant : 120 000 voyageurs en 1998.
- Un projet de train touristique Auray-Baud-Pontivy est à l'étude.
- Les transports locaux se développent (Auray, La Trinité, Carnac, Plouharnel, Quiberon). Des discussions sont en cours pour un accord de complémentarité (tous transports) sur Auray, Carnac, Quiberon.
- Transport "inter pays" : une étude est en cours sur l'amélioration de la liaison Auray-Vannes.
- La SNCF développe une activité fret, principalement sur la ligne Auray-Pontivy (Auray : 9.000 t., Baud : 123.000 t., Pontivy : 220.000 t.).
- 36 ha de terrains sont disponibles autour de la gare.

Les faiblesses :

- En été, la circulation automobile est saturée, avec des points noirs : Quiberon, Plouharnel, sortie d'Auray, liaison Belz-Plouharnel.
- Il n'existe pas de véritable gare routière sur Auray-ville.
- Faute d'étude-diagnostic de déplacements, il n'existe pas de plan de transport sur le Pays d'Auray.

De façon générale, le développement d'une démarche intercommunale en matière d'urbanisme et d'occupation du sol paraît indispensable.

Les Activités

L'AGRICULTURE

L'agriculture littorale a du mal à se maintenir face à la pression foncière. Pourtant, elle participe grandement à l'entretien des paysages.

Elle concerne une surface de 25 191 ha, soit 6,3% de la surface agricole utile du Morbihan. La surface agricole utile moyenne par exploitation sur le Pays d'Auray est légèrement inférieure à la moyenne départementale. De fortes disparités existent néanmoins entre les cantons du Pays : Quiberon a une SAU moyenne de 17,3 ha contre 29 ha pour Belle-Ile-en-Mer.

La disparition des exploitations agricoles sur le Pays d'Auray est proportionnellement plus importante que sur le reste du département. Les installations D.J.A. (9,8% de toutes celles du département), couvrent juste les départs en pré-retraite (8,5% du département).

L'activité agricole du Pays d'Auray est essentiellement tournée vers la production laitière (50% des exploitations du secteur) avec une référence laitière légèrement inférieure à la moyenne départementale (161 414 litres). 20% des agriculteurs élèvent des vaches allaitantes mais possèdent de petits cheptels (7,8 vaches).

L'élevage hors sol est quasi inexistant sur les communes du littoral (3,4% de la production porcine et des surfaces en m² avicole). Il est présent sur les cantons de Pluvigner et d'Auray mais correspond souvent à de petites unités.

L'agriculture biologique se développe sur le secteur de manière assez significative. Le canton de Belz est le seul à ne pas avoir de surface concernée, voire en reconversion. Les types de production en agriculture biologique sont essentiellement l'élevage de viande bovine, caprine ou ovine. On note également le développement du maraîchage. Par ailleurs, des projets de types innovants apparaissent au sein du Pays d'Auray : plusieurs concernent l'horticulture, le maraîchage ou bien l'activité laitière (bovin ou caprin) avec transformation.

Les faiblesses :

- Sur le littoral, les pressions qui s'exercent sur l'espace agricole menacent le nombre des exploitations et leur pérennité. Cependant, l'agriculture littorale joue un rôle indéniable sur le plan de la gestion de l'espace.
- Le Pays d'Auray possède des performances agricoles légèrement inférieures aux moyennes départementales. Les structures agricoles sont plus petites que dans le reste du département.
- L'industrie agro-alimentaire est plus faiblement représentée que sur le reste du département.

Il en ressort :

- Un territoire où le développement du tourisme n'a pas toujours été favorable à l'agriculture, mais reste néanmoins une opportunité que les acteurs agricoles développent aujourd'hui (gîtes, marchés, magasins fermiers).
- Une pression environnementale moins forte (aucun canton en ZES) et une image agricole en lien avec le territoire.

LA CONCHYLICULTURE

*Une activité de nature agricole, qui s'exerce sur le milieu marin...
Entièrement dépendante de la qualité des eaux littorales, la profession conchylicole doit aussi préserver sa place face aux pressions croissantes exercées sur le littoral.*

L'activité conchylicole est une composante incontournable de l'économie du Pays d'Auray. De la Ria d'Étel au Golfe du Morbihan, tous les estuaires et les baies sont des sites conchylicoles privilégiés.

Avec quelques 15.000 tonnes d'huîtres creuses, 500 tonnes d'huîtres plates et autant de moules, le chiffre d'affaires est estimé à 170 MF. Une part importante de la production est issue de la Baie de Quiberon, site privilégié d'exploitation en eau profonde. La majorité de la production (de l'ordre de 60 à 70%) est destinée aux conchyliculteurs-expéditeurs établis au sud de la Loire. Le reste est commercialisé directement vers les marchés traditionnels (poissonniers, restaurants, marchés ambulants, vente à l'établissement) ou vers les GMS.

Cette activité est réalisée par près de 370 entreprises familiales réparties sur tout le littoral. Elles génèrent un millier d'emplois environ. 50% de ces emplois sont saisonniers, d'octobre à mars-avril.

L'activité conchylicole se caractérise par une production en prise directe avec le milieu naturel. Elle est située de fait sur le littoral et dépend totalement de la qualité des eaux pour la croissance des coquillages et leur qualité sanitaire.

L'application des directives sanitaires de 1991 (concernant les conditions de production et de mise en marché des coquillages) a grandement contraint les entreprises en les obligeant à d'importants investissements. Un accompagnement financier par les collectivités territoriales et l'Union Européenne a pu en atténuer la charge. Cependant, cette mesure a eu pour effet de faire disparaître les plus petites entreprises et d'augmenter la valeur de reprise ou de transmission des autres.

La pression exercée sur l'espace littoral par l'urbanisation, le tourisme, les activités nautiques, la prise en compte de la préservation de l'environnement, est forte et va vraisemblablement s'accroître. Pour préserver sa place sur le littoral, l'activité conchylicole doit envisager son développement aux côtés des autres activités, voire en complémentarité avec elles. Elle participe en effet :

- au maintien et à la préservation d'espaces naturels libres d'urbanisation ;
- au développement du tourisme littoral ;
- à la stabilisation d'une partie des emplois saisonniers en hiver par la complémentarité estivale des emplois touristiques et/ou agricoles, agro-alimentaires ;
- à l'animation et à la vie locale toute l'année ;
- au développement d'une image maritime et naturelle forte d'évocations.

Sur un territoire défini, comment maintenir et installer le plus grand nombre d'entreprises conchylicoles économiquement viables aux côtés des autres activités du littoral ? Pour faire face à cet enjeu, il est nécessaire de tenir compte des principes fondamentaux de la profession :

- Le milieu et l'espace maritime peuvent-ils produire plus ?
- Le marché peut-il absorber plus ?
- Comment alors organiser au mieux le renouvellement de la profession et les conditions d'accès à celle-ci ?

Faute de pouvoir répondre de façon formelle, compte tenu d'un potentiel de production exclusivement situé sur le domaine public maritime, les préoccupations s'orientent principalement vers la préservation et l'amélioration :

- de la qualité des eaux et des produits ;
- des conditions d'accès à un littoral à la fois convoité et protégé.

L'INDUSTRIE

Bien que le bassin d'Auray ait sensiblement amélioré son classement entre 1982 et 1990 avec une croissance de 18,5% des emplois industriels (+ 2,1%), l'industrie reste moins présente que dans les autres zones d'emplois. Un classement effectué en 1990 sur les 18 zones d'emplois de Bretagne situait le Pays d'Auray en 14^e position.

Les chiffres suivants indiquent le pourcentage d'emplois industriels par rapport au total des emplois sur différentes zones, en 1990 :

- 16% sur la zone d'Auray
- 17% sur la zone de Vannes
- 22% sur la zone de Lorient
- 19% sur l'ensemble de la Bretagne.
- mais 44 % sur le département du Morbihan !

Cette industrialisation relativement faible influe fortement sur la taille des établissements. Le tissu économique du Pays d'Auray est diversifié, mais majoritairement composé d'établissements de moins de 10 salariés (93,8% contre 92% en Bretagne fin 1994).

Suivant le dernier recensement réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan en décembre 1998, le bassin d'emploi d'Auray ne comprend que 163 entreprises de plus de 10 salariés. Elles représentent 6 145 salariés permanents, dont 3 182 emplois industriels. 24 entreprises seulement comptent plus de 50 salariés.

Par ailleurs, l'analyse des données communiquées par la Trésorerie Générale, concernant la répartition par délégation des investissements industriels réalisés en 1994 et 1995 dans le Morbihan, sur les opérations ayant fait l'objet d'une aide publique, fait ressortir une nette sous-représentation du Pays d'Auray tant en nombre de dossiers (4% en 95), qu'en montant d'investissement (1,6% en 1995) et en création d'emplois (4,3% en 1995).

Cependant, la qualité des entreprises industrielles du Pays d'Auray en termes de technicité, d'innovation, de compétences spécifiques, l'existence de pôles performants solidement ancrés (plasturgie, mécanique de précision) permettent de nuancer ce constat. Ainsi, l'industrie plasturgique du Pays d'Auray a su développer d'importants savoir-faire qui lui permettent de travailler avec les plus grands parfumeurs français et les grands noms de la cosmétologie.

Les principales PME se répartissent dans les secteurs suivants :

- Mobilier Hospitalier (1 entreprise de + de 500 salariés)
- Agro-alimentaire (4 entreprises de + de 50 salariés)
- Plasturgie (4 entreprises de + de 50 salariés)
- Traitement des métaux (1 entreprise de + de 50 salariés).
- Mécanique de précision (entreprises de haute technicité)
- Matériaux de constructions (1 entreprise de + de 50 salariés)
- Fabrication d'électroménager (1 entreprise de + de 50 salariés).
- Transport marchandises et logistique (1 entr. de + de 50 salariés).

*Un pourcentage
d'emplois industriels
notoirement insuffisant par
rapport à la moyenne
bretonne et aux bassins
d'emplois de Vannes et de
Lorient.*

LE COMMERCE

Il regroupe 11,31% des actifs du secteur, contre 10,44% pour le Morbihan. Avec 1601 établissements de commerce actifs recensés par l'INSEE, le Pays d'Auray se distingue par une très forte densité commerciale : 45 habitants par commerce actif (la référence moyenne est de 70). Ces chiffres sont liés à l'influence du tourisme.

Les 61 surfaces de vente de plus de 300 m² se répartissent en 25 surfaces à dominante alimentaire (dont 24 de plus de 400 m²) pour une superficie de 26 191 m², et 36 surfaces spécialisées pour une superficie de 22 492 m².

Avec une capacité d'accueil touristique de plus de 176 000 lits, le Pays d'Auray bénéficie d'un apport touristique annuel moyen équivalent à près de 44% de la population permanente. Ceci n'est pas sans conséquence sur la répartition des différentes catégories de commerce : sur les 1 601 commerces actifs, la catégorie des *Cafés-Hôtels-Restaurants* représente plus du tiers (la référence moyenne est de 22 %). La catégorie *Culture et Loisirs* est également bien représentée avec 12%.

Avec 6 pôles relais (Belz, Carnac, Le Palais, Pluneret, Pluvigner et Quiberon) en dehors du pôle principal d'Auray qui réunit 21% des commerces et 56% des GMS, le maillage du territoire, tant en grandes surfaces qu'en type de polarité, est relativement équilibré. Le taux de couverture du potentiel de consommation (offre/demande), qui est de 92% en alimentaire et de 71% en non alimentaire, ne permet toutefois pas d'éviter une évasion vers Vannes et Lorient.

L'ARTISANAT

Le Pays d'Auray est doté d'un artisanat très important. La densité d'entreprises artisanales est très élevée : 23,1 entreprises pour 1000 ha, contre 17,2 sur le département et 14,7 sur la Bretagne. Tous les cantons du pays sont au-dessus de la moyenne départementale. Les locomotives sont Belle-île-en-Mer et Quiberon.

C'est le premier des 6 pays morbihannais en terme d'actifs pour 10.000 habitants. Un ratio nettement supérieur à la moyenne régionale : 647 actifs pour 10 000 habitants contre 444 sur la région.

Cet artisanat se caractérise toutefois par le fait qu'il est sensiblement moins employeur que dans le reste du département : le nombre moyen de salarié par entreprise est de 1,85 (contre 2,1 sur le plan départemental). 57,7 % des artisans emploient au moins un salarié contre 59,4 dans le Morbihan. Enfin, le volume des salariés (3 019) est en augmentation de 1,3% depuis 1995 contre 7,2% sur le département.

Il n'en demeure pas moins un artisanat dynamique qui se renouvelle et se structure. Le pourcentage d'entreprises en société (32%) est, là encore, supérieur à celui de la Bretagne (28%).

Le nombre des chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans est de 220, conforme en proportion à la moyenne départementale. L'indice de renouvellement (entreprises de moins de trois ans/entreprises de plus de 15 ans) place le pays au-dessus de la moyenne régionale.

Une forte densité commerciale, caractérisée par une influence touristique importante.

1 663 entreprises artisanales : un chiffre relativement stable depuis 3 ans. L'artisanat au Pays d'Auray est particulièrement dynamique... de bons résultats à rapprocher de l'attractivité touristique du territoire et du nombre de résidences secondaires.

LE TOURISME

C'est la plus importante zone touristique de Bretagne en termes de fréquentation, et la troisième de France. Le Pays d'Auray réunit sur son territoire les deux premières stations touristiques de Bretagne : Carnac et Quiberon.

Le Pays d'Auray est la plus importante zone touristique de la Bretagne et la troisième de la France.

Ce secteur géographique représente la première capacité d'accueil touristique de toute la côte atlantique.

Ses points forts sont :

- Une tradition d'accueil
- La présence de grands sites touristiques : alignements de Carnac, Sainte-Anne d'Auray, les îles : Belle-Ile-en-Mer, Houat et Hoëdic, la presqu'île de Quiberon, les grands ports de plaisance médiatisés grâce à la course au large, la thalassothérapie...
- La renommée de ces grands sites.
- Le climat (2.000 heures de soleil par an : autant qu'à Toulouse!).
- Une qualité du parc d'hébergement en constante augmentation.
- Une offre très riche dans le domaine de la randonnée (pédestre et VTT).

Ses points faibles sont :

- L'absence de fédération entre les acteurs du tourisme, l'absence d'organisation territoriale du tourisme.
- L'absence de promotion commune du tourisme dans le Pays d'Auray.
- La part d'emplois saisonniers du tourisme. Ils représentent 57 % des actifs, ce qui constitue un facteur de précarité de l'emploi.
- Une très forte saisonnalité, qui se répercute sur les autres secteurs.

LE DIAGNOSTIC (suite)

Des Constats et Des Enjeux

- territoriaux.
- démographiques et sociaux.
- économiques.

LES ENJEUX :

Territoriaux

- Maîtriser la pression qui s'exerce sur l'espace.
- Maîtriser le foncier.

Démographiques et sociaux

Économiques

- Renforcer le tissu existant.
- Créer les conditions de la prospérité future.

Les enjeux territoriaux

- Maîtriser les pressions qui s'exercent sur l'espace :
 - **maritime**,
du fait d'activités liées à la plaisance, à l'ostréiculture, à la pêche et susceptibles de porter préjudice aux milieux naturels ;
 - **terrestre**,
pression urbaine et risque de déprise agricole ;
 - **en interface terre-mer**,
en raison de la forte fréquentation touristique estivale des espaces côtiers.
- Maîtriser le foncier.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.
- Œuvrer pour la qualité de l'eau.
- Renforcer le maillage du territoire et des bassins de vie quotidienne.
- Améliorer la desserte du territoire et la circulation interne :
 - Lutter contre la saturation automobile estivale.
 - Améliorer la complémentarité des transports.
- Tirer profit de la position géographique et stratégique du Pays entre Vannes, Lorient et Pontivy.

Les enjeux démographiques et sociaux

- Fixer la population jeune pour rééquilibrer la structure démographique.
- Qualifier l'emploi saisonnier et lutter contre sa précarité (annualisation, fidélisation...).
- Faire de l'originalité et de la créativité culturelles des éléments forts de cohésion interne.
- Adapter la politique de l'habitat aux attentes actuelles et anticiper les besoins futurs (attractivité).
- Veiller à la qualité de vie : son cadre, son animation :
 - Culture vécue.
 - Environnement protégé.
 - Convivialité.
- Adapter les services collectifs aux nouvelles attentes :
 - Soins.
 - Formation.
 - Loisirs.
 - Transports
- Adapter les services de proximité aux nouveaux modes de vie.
 - Aide aux jeunes mères actives, aux personnes âgées.
 - Services administratifs.
 - Consommation.

Les enjeux économiques

• Renforcer le tissu existant :

Industrie / Commerce / Artisanat / Services :

- Maintenir et valoriser le tissu économique existant.
- Développer de nouvelles activités par les pôles de compétence et l'ouverture aux nouvelles technologies.
- Développer l'emploi pour une moindre précarité (saisonniers, jeunes).
- Améliorer des échanges entre les petites entreprises et les grandes, ouvrir les entreprises vers l'extérieur.
- Aider les TPE à développer leurs compétences et leurs ressources.

Agriculture :

- Maintenir le nombre des exploitations et l'emploi.
- Produire mieux.
- Contribuer à la gestion responsable des ressources naturelles et à l'entretien des espaces.
- Contribuer à l'essor des activités touristiques.

Conchyliculture :

- Maintenir et installer le plus grand nombre d'entreprises conchylicoles économiquement viables, aux côtés des autres activités du littoral.

Tourisme :

- Renforcer la contribution à l'économie du Pays par l'allongement de la saison et l'amélioration de l'attractivité des zones rurales.
- Contribuer à la qualité de l'image du Pays.
- Mieux organiser l'offre touristique et assurer la fidélisation de la clientèle.

• Créer les conditions de la prospérité future :

À partir des pôles de compétences :

- Filière nautique.
- Plasturgie et mécanique de précision.
- Agro-alimentaire.
- Forme / santé.

À partir de l'originalité et de la créativité culturelles.

Par la recherche et l'innovation.

Par le partage des savoir-faire.

Par la maîtrise des NTIC.

III - LES CHOIX

Un Schéma Conceptuel Une "Philosophie Politique"

Un Schéma Conceptuel Pour Nourrir des Choix Politiques

La nouvelle Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire et la préparation du XII^e plan 2000-2006 invitent les partenaires État-Région-Pays :

- à concevoir tout projet de développement au moyen d'une problématique
 - territoriale
 - humaine
 - et économique ;
- à adopter **des principes d'aménagement et de développement compatibles.**
- à définir des **objectifs convergents.**

La Comité de Pilotage du Pays s'est donc penché sur l'ensemble des documents concernant la démarche de préparation du XII^e Plan :

- la stratégie de l'État en Région Bretagne.
- les orientations données par le Conseil Régional et le Comité Économique et Social pour la préparation du Contrat de Plan État Région.

La stratégie de l'État en Bretagne

1 - Territoriale

1.1 - Les enjeux liés à la protection et à la mise en valeur du **patrimoine naturel**



Une priorité : la reconquête de la qualité de l'eau

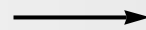
1.2 - **La cohésion spatiale**



Une organisation territoriale basée sur l'équilibre (les solidarités et les coopérations)

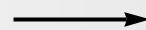
2 - Humaine

2.1 - Les enjeux liés à la pérennité et l'expression du **patrimoine culturel**



La culture bretonne

2.2 - **La cohésion sociale**



Mode identitaire, Ciment social, Développement spécifique, **Renforcement des solidarités**

3 - Économique

3.1 - **La compétitivité des entreprises**



La **recherche** et l'**innovation**

3.2 - **Dynamisme et ouverture**



L'inter-régionalisation et l'internationalisation



La stratégie Régional e

1 - Territoriale

- **Un territoire :**

Organisé et équilibré



Correction des déséquilibres intra régionaux.
Promotion des espaces de projet et de développement.
Synergie maillage urbain/espace rural.

Désenclavé et relié au monde



Ouverture extérieure
Desserte intérieure

Préservé et mis en valeur



Reconquête de la qualité de l'eau.
Protection et mise en valeur du patrimoine naturel.
Qualité de vie.
Économies d'énergie, valorisation des déchets.

2 - Humaine

- **Des Bretons et des Bretonnes, une identité, une culture**



Formation.
Mise en valeur de la culture spécifique et du patrimoine régional.

3 - Economique

- **des entreprises :**

Innovantes et internationales



Recherche, innovation.
Réseau de développement technologique

Tournées vers la création d'emploi et la compétitivité



Accompagner la transmission et la création d'entreprises.
Renforcer la compétitivité globale de l'économie.
Accompagner les mutations industrielles.
Diversifier le tissu industriel local.

- **des secteurs spécifiques à conforter**



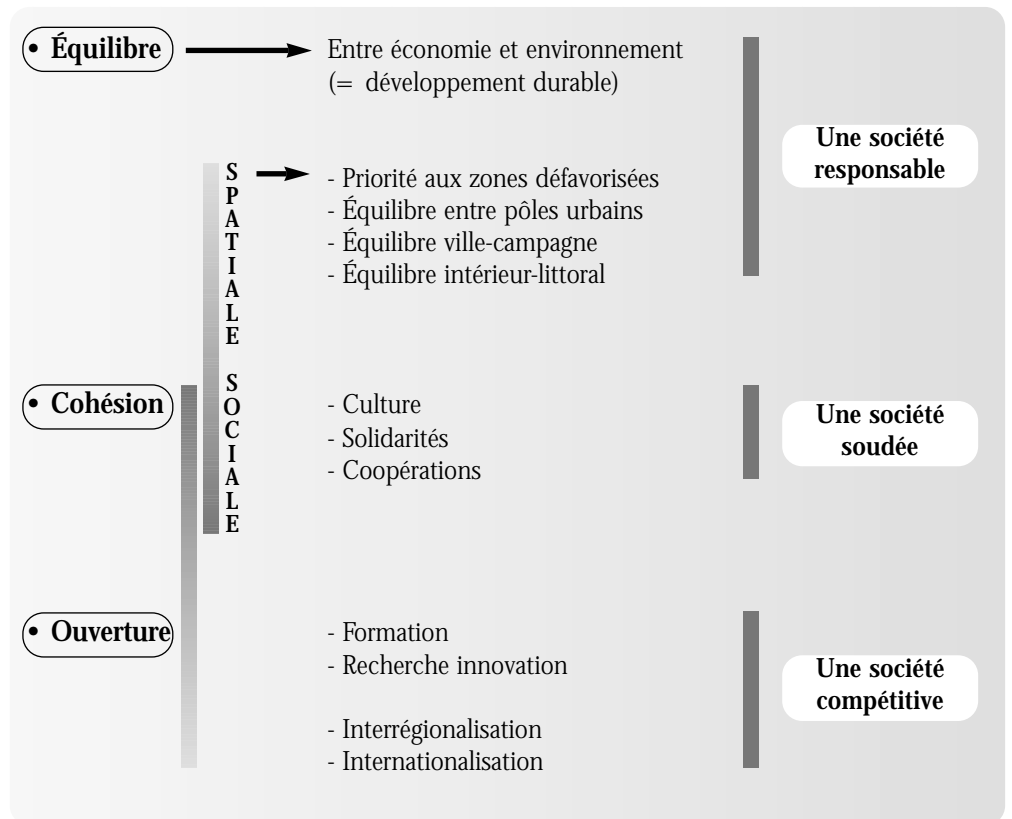
Agriculture et agro-alimentaire.
Activités maritimes.
Tourisme.

- **des secteurs d'activité à soutenir/développer**



Commerce, artisanat.
Bâtiment, travaux publics.
Services.

Les principes communs



Une "Philosophie Politique"

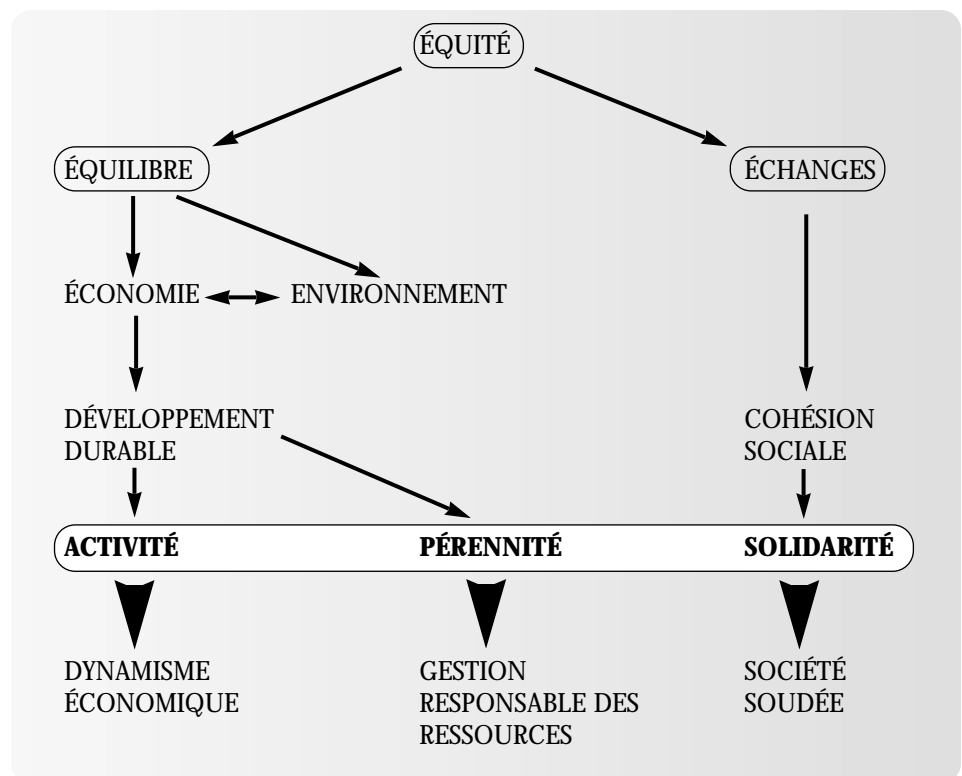
De cette analyse à découlé une "philosophie politique" de Pays que nous présentons ici et qui nous a servi de guide tout au long de l'élaboration de la Charte. Le principe d'État pour l'aménagement et le développement durable du Territoire est l'ÉQUITÉ.

- Ceci implique de restaurer l'égalité des chances en tout point du territoire :
 - accélération de la décentralisation.
 - réduction des inégalités territoriales.
- Ceci implique également de garantir l'égalité des chances aux générations à venir :
 - nécessité de considérer à l'avenir les milieux naturels comme des ressources économiques à part entière.

Dans ce contexte l'ÉQUITÉ repose sur deux piliers :

1. l'équilibre entre dynamisme économique et gestion responsable des ressources,
2. les échanges au sein de la société, facteurs de cohésion sociale.

Notre ligne de réflexion a été la suivante :



Ce qui nous a conduit à définir 3 objectifs stratégiques :



Trois Grands Objectifs de Développement

OBJECTIF N°1 : **Compétitivité et Attractivité**

- Soutenir les activités et faciliter leur développement.
- Créer les conditions pour l'essor de nouvelles activités et la recherche de nouveaux débouchés.

OBJECTIF N°2 : **Équilibre et Cohésion Spatiale**

- Veiller à un développement équilibré du territoire.
- Veiller à la qualité de l'eau.
- Lutter contre la dégradation des milieux naturels et des paysages.

OBJECTIF N°3 : **Solidarités et Cohésion Sociale**

- Vivre la culture.
- Vivre la solidarité.
- Lutter contre la précarité.
- Renforcer le sentiment d'appartenance au Pays.
- Mettre en place une politique d'information et de communication

Une volonté d'Anticiper

- Le programme prospectif de développement.
- Des outils d'observation du changement.
- Des outils financiers innovants.

Les 3 Grands Objectifs de Développement

OBJECTIF N°1

Attractivité - Compétitivité

*Pour prospérer demain dans
un concert concurrentiel*

Soutenir les activités et faciliter leur développement.

• **Appui au développement des PME, PMI et entreprises artisanales de production :**

- Aide à l'immobilier d'entreprise.
- Aide aux TPE pour développer leurs compétences et leurs ressources.
- Amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil et de services offerts aux entreprises.
- Aide aux investissements mobiliers.
- Soutien aux investissements immatériels (sous forme individuelle ou sous forme d'actions groupées).
- Aide aux entreprises pour l'accès à l'innovation technologique.
- Soutien des initiatives d'ouverture vers l'extérieur

• **Favoriser la transmission d'entreprises et des exploitations agricoles :**

- Accompagner les cédants.
- Détecter les repreneurs potentiels.
- Constituer un vivier de repreneurs par une filière formation adaptée.
- Adapter les outils financiers.

• **Favoriser le maintien et le développement du potentiel de production conchylicole :**

- Quantifier et observer l'évolution du secteur professionnel.
- Faciliter la transmission, la reprise ou la création d'exploitations économiquement viables.
- Développer la commercialisation des produits directement à partir des exploitations du Pays afin de conserver la plus-value commerciale sur place.
- Rechercher et développer des complémentarités entre les différents segments du marché, éventuellement en lien avec d'autres activités telles que l'agriculture et le tourisme.
- Développer une gestion complémentaire de la main d'œuvre saisonnière avec l'agriculture, l'agro-alimentaire et le tourisme.

- Développer la communication à destination des acteurs du tourisme chargés de l'accueil et de l'information (offices de tourisme, syndicats d'initiative ...).

• **Mener une politique de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel :**

- Recenser.
- Mettre en valeur.
- Animer.
- Promouvoir.
- Former.
- Coordonner.

• **Renforcer l'organisation territoriale du tourisme pour améliorer la qualité de son offre :**

- Créer une structure de développement touristique afin d'améliorer, diversifier et coordonner l'offre touristique en relation avec les offices de tourisme, syndicats d'initiative et directeurs de station.
- Faire effectuer des études de diagnostic sur les principales stations littorales qui n'ont pas bénéficié de plans Qualité-Station.
- Engager une réflexion semblable à la valorisation des sites mégalithiques sur les grands sites qui drainent sur le pays un flux de touristes trop faiblement consommateurs.
- Adapter l'hébergement aux exigences de la clientèle et des marchés, améliorer leur qualité.
- Favoriser la création de produits touristiques adaptés aux exigences des modes de consommation citadins.
- Favoriser la "veille" touristique (évolution de la clientèle et de ses attentes).

**Créer les conditions pour l'essor de nouvelles activités,
la recherche de nouveaux débouchés.**

• **Favoriser la création d'entreprises :**

- Mener une politique d'information et d'accueil, tous publics.
- Poursuivre la politique actuelle d'incitation financière.
- Créer de nouveaux outils financiers (*Plates-formes d'Initiative Locale*).
- Développer des ateliers-relais et le concept de pépinière éclatée.
- Offrir des services utilisant les nouvelles technologies d'information et de communication (mutualisation de moyens).
- Créer un lieu unique de ressources pour la promotion de l'emploi et le développement économique.
- Favoriser le suivi des créateurs.

• **Développer la fréquentation touristique hors saison :**

- Mettre en place une politique de filières et proposer un ensemble de projets touristiques commercialisés par des agences professionnelles, en particulier en développant les domaines suivants :

- . Le tourisme rural, le tourisme à la ferme dans toutes ses formes.
- . Le tourisme de santé.
- . Le tourisme nautique, en mer et en rivière.
- . Le tourisme de pêche (en mer et en rivière).
- . Le tourisme culturel (mise en place d'un festival de chants et musiques religieuses bretonnes, communication sur les différentes fêtes religieuses, des plus importantes jusqu'aux pardons des petites chapelles).
- . Le tourisme naturel (monde dunaire, ornithologie, parcs et jardins...)
- . Le tourisme culturel (mise en valeur du mégalithisme, de la route des Chouans, la tradition, la musique, la culture bretonne)
- . Le tourisme technique et industriel
- . La randonnée pédestre, cyclo, équestre... par la continuité des réseaux de sentiers et la création de sentiers à thème.

- Développer, à partir de cette politique de filières, une politique de mise en marché adaptée à la demande pour développer les séjours à thème, les courts séjours et l'accueil des groupes.

- Renforcer les animations tout au long de l'année, en créant de grands événements hors saison de type festival (ex : festival de chant choral à Ste-Anne d'Auray ...), en priorité au printemps et à l'automne.

- Engager une véritable politique d'accueil hors saison : ouvrir l'hébergement et les équipements de loisirs, améliorer l'information sur ces équipements ouverts, prôner une politique d'engagement contractuel professionnels/stations, soutenir les groupements de professionnels, encourager l'accession des entreprises à des labels de qualité, créer et mettre en œuvre une "charte d'accueil" en et hors saison" pour tous les acteurs publics et privés du pays d'Auray.

• **Renforcer l'attractivité de l'arrière-littoral :**

- Développer des sites structurants.
- Renforcer les communications littoral/intérieur.
- Créer de nouveaux circuits à l'exemple de celui des mégalithes.
- Adapter le schéma de signalisation touristique.

• **Répondre aux attentes des populations locales et touristiques en créant de nouveaux débouchés aux agriculteurs :**

- Favoriser l'adaptation des exploitations aux conditions locales afin que les exploitants tirent des atouts du marché local et développent de nouveaux services :

- Développement de circuits courts.
- Développement de nouveaux services.

• **Mettre en place un système de ferme-relais :**

- Assurer par le principe de la ferme relais (copie de l'usine relais) la reprise d'exploitation sans successeur, sans bâtiment d'exploitation, ou le transfert d'un siège d'exploitation lié à des contraintes environnementales ou urbanistiques. Ceci afin de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, donc l'entretien de l'espace et une activité économique sur un territoire déterminé.

• **Adapter les formations, et mieux détecter les besoins :**

- Pour les PME/PMI et les TPE,
aider à la détermination des besoins par une démarche du type "GVA".
- Pour les PME, PMI, entreprises artisanales,
des formations adaptées et réactives, pour fixer les jeunes.
- Pour les conchyliculteurs,
renforcer les liens entre profession et formation (stage, apprentissage...), favoriser le passage d'une logique d'offre de formation à celle de la demande, développer les connaissances économiques, biologiques et commerciales. Faciliter l'émergence des besoins en formation.
- Dans la domaine de tourisme,
. engager une politique de formation dans le but de renforcer le professionnalisme de tous les acteurs touristiques du pays (apprentissage des langues, bi-compétence...).
- . à partir des NTIC, adapter les formations :
 - mettre en place un plan de formation aux langues étrangères,
 - développer la formation individualisée à distance.

• **Aider à la gestion des ressources humaines :**

- Aide au recrutement pour les PME, PMI, entreprises artisanales (cadres, seconds, personnel à temps partagé).
- Groupement d'employeurs.
- Aide à la fidélisation des travailleurs saisonniers.
- Plus généralement, créer les conditions d'un dialogue social permanent à l'échelle du bassin d'emploi, pour favoriser la négociation et une politique contractuelle de bassin.
- Apporter une réponse au logement des saisonniers.
- Créer un observatoire local emploi/formation.

• **S'appuyer sur les NTIC :**

- Pour développer les télé-services, le télé-travail.
- Mettre en réseau les différents pôles de compétence du Pays.

OBJECTIF N°2

Équilibre et cohésion spatiale

*Pour concilier dynamisme
économique et gestion
responsable des ressources*

Veiller à un développement équilibré du territoire

• **Maîtriser l'espace :**

- Mener une politique de maîtrise publique du foncier à l'échelle du pays (réserves foncières, droit de préemption, création d'un fonds mutualisé d'intervention foncière ...).
- Mener une politique d'aménagement concerté à l'échelle du pays (Schéma Directeur).
- Harmoniser tous les documents d'urbanisme afin de concilier développement économique et préservation de l'environnement.
- Mener une réflexion globale et concertée pour :
 - la place de l'activité agricole
 - les espaces critiques
 - les outils d'action.

• **Faciliter les déplacements par :**

- une politique de déplacements multimodale.
- l'amélioration des réseaux routiers.

• **Adapter l'habitat aux besoins actuels et anticiper les demandes de futures populations :**

- Diagnostic offre/demande.
- Futur PLH (Programme local de l'habitat).

• **Préserver et faciliter l'accès des conchyliculteurs au littoral :**

- Quantifier et optimiser la gestion des espaces occupés par la conchyliculture (dont balisage des zones de concessions).
- Informer les différents utilisateurs du littoral de la réalité et des contraintes liées à l'activité conchylicole.

Veiller à la qualité de l'eau

Par leur valeur d'exemple, les opérations ci-après devront être capitalisées pour être transposées à d'autres sites (logique de pôle de compétence)

le Bassin Versant de la Ria d'Étel :

Le Bassin Versant couvre 31 000 hectares. Il concerne 8 communes dans leur totalité et 10 communes à titre partiel, soit 18 communes, dont 10 appartiennent au Pays d'Auray.

Le Bassin Versant en chiffres :

38 000 habitants,
75 entreprises conchylicoles ont leur siège sur la Ria d'Étel,
460 exploitations agricoles : 700 emplois,
626 entreprises artisanales : 918 emplois,
876 commerces et industries : 4 000 emplois.

L'eau est de bonne qualité. Les agriculteurs, les conchyliculteurs et les collectivités locales ont exprimé leur volonté de protéger la qualité du milieu.

- Préserver la qualité de l'eau.
- Conforter les activités économiques du Bassin Versant.
- Favoriser le dialogue entre les différents acteurs du milieu rural et maritime.

Le Bassin Versant du Loc'h :

Le Bassin Versant du Loc'h, c'est :

19 600 hectares,
11 communes (5 communes appartiennent au Pays d'Auray, soit 46 % du bassin versant),
250 km de ruisseaux,
15 000 habitants,
350 agriculteurs.

Un programme *Bassin Versant Bretagne Eau Pure* a été signé le 19 avril 1996 sur le Bassin Versant du Loc'h. Ce programme régional engage financièrement sur une période de 5 ans l'Union Européenne, les partenaires nationaux, l'Etat, la région, les quatre départements bretons et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Son objectif prioritaire est de stopper la dégradation de la qualité de l'eau et d'amorcer sa reconquête. Pour ce faire, un programme a été mis en place. Il comporte des actions agricoles et des actions non agricoles (communes, particuliers, industriels).

Le programme est entré dans sa quatrième année. Il prendra fin en avril 2001.

Un accompagnement est à prévoir au-delà de cette date :

- Améliorer la qualité de l'eau de la réserve d'eau de Tréauray (2ème réserve d'eau du département).

La rivière de Crac'h

Elle devra faire l'objet d'une prise en compte similaire pour une politique de bassin cohérente.

• Promouvoir une culture de gestion et de respect de l'environnement pour toutes les activités (Bretagne Environnement Plus) et chez les particuliers.

- Éducation, sensibilisation, tri sélectif et valorisation, assainissement individuel, produits phytosanitaires...

Lutter contre la dégradation des milieux naturels et des paysages

• **Entretien le bocage :**

- Entretien le paysage, et plus particulièrement le maillage bocager pour qu'il reste fonctionnel.
- Privilégier l'entretien mécanique par rapport à l'entretien chimique afin de réduire les atteintes à l'environnement.

• **Reconstituer les talus :**

Avec le remembrement, les talus ont souvent été arasés. Or, leur fonction environnementale est très importante :

- ils aident à l'épuration de l'eau,
 - favorisent l'alimentation des sources et nappes phréatiques,
 - diminuent l'érosion des sols,
 - diminuent les risques d'inondation,
 - améliorent le paysage,
 - protègent du vent,
 - et sont un réservoir pour la faune et la flore,
- Aider à la reconstitution de talus.

• **Gérer des friches agricoles et littorales :**

En zone côtière, certaines terres auparavant exploitées sont aujourd'hui abandonnées ou en phase de le devenir. Cet abandon s'accompagne d'un développement des friches avec en conséquence :

- un paysage qui se ferme avec développement de genêts, d'ajoncs, de prunelliers,
 - une flore qui s'appauvrit,
 - des risques d'incendie importants dans les herbes de broussailles sèches, notamment dans certains secteurs touristiques et urbanisés.
- Poursuivre l'action engagée (1997-1999).

• **Préserver l'environnement des sites à vocation conchylicole :**

- Poursuivre et renforcer les efforts réalisés en matière d'assainissement collectif : station, réseau et surveillance (procédure d'alerte).
- Renforcer la gestion des effluents issus des assainissements individuels (station de collecte des fosses de vidange, conditions de vidange et d'épandage).
- Sensibiliser et inciter les conchyliculteurs à intégrer leurs installations dans l'environnement.

OBJECTIF N°3

solidarités - cohésion sociale

*Pour une société
soudée et généreuse*

Vivre la culture comme ciment social et facteur d'épanouissement de l'individu

La culture doit apparaître comme :

- une donnée spécifique avec une dimension de ciment social à la frontière de l'économique, du social et de l'éducation ;
- un élément d'ensemble qui vise à l'épanouissement de l'individu et à la création d'une société en phase avec ses convictions et son environnement ;
- porteuse d'une image, d'une identité, facteur de développement local et d'attractivité

- **Encourager l'originalité et la créativité culturelles.**

- **Faciliter à tous l'accès aux pratiques culturelles et, pour les habitants :**

- . renforcer l'attractivité du milieu culturel et patrimonial,
- . favoriser le développement d'activités culturelles.

Vivre la solidarité entre individus, entre générations :

- Avec **les personnes âgées** pour éviter l'enfermement dans l'assistanat médical.
- Avec **les jeunes** pour s'ouvrir aux autres et au monde (mobilité, capitalisation d'expérience).
- Avec **la famille** pour prendre en compte les évolutions et favoriser la relation parent-enfant.

Lutter contre la précarité

- **Optimiser l'usage des procédures et outils existants.**
- **Innover pour transformer les emplois saisonniers en emploi réels et durables.**

Renforcer le sentiment d'appartenance au pays

- **Créer des repères :**
 - Lieux.
 - Manifestations.
 - Nouvelles solidarités
- **Simplifier l'accès des services aux citoyens.**
- **Poursuivre la concertation entre les acteurs.**
- **Dynamiser la vie démocratique.**

Mettre en place une politique d'information et de communication sur le pays et ses entreprises

- **Donner la priorité à la communication interne :**

- Large diffusion de la Charte de développement pour un débat public et création d'un site Internet.

- **Concevoir et mettre en œuvre une politique de communication du Pays et de ses entreprises, industrielles, commerciales, artisanales et agricoles :**

- S'ouvrir et communiquer.

- Valoriser les atouts.

- Partager les compétences.

- **Poursuivre le dialogue entre agriculteurs, élus et citoyens.**

Une Volonté d'Anticiper

LE PROGRAMME PROSPECTIF DE DÉVELOPPEMENT

La Charte de Développement, une fois approuvée, constituera la base de contractualisation avec les partenaires de la nouvelle politique d'aménagement et de développement durable du Territoire.

Dès l'approbation, un premier programme opérationnel à court et moyen terme, dit "Contrat de Pays," sera élaboré. Il s'inscrira dans la procédure régionale articulée au Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2000-2006.

Le Contrat de Pays devra assurer la cohérence des choix entre partenaires sur la grande thématique retenue par l'Etat, la Région, le Département et le Pays :

EMPLOI
ÉQUILIBRE
ENVIRONNEMENT
ÉCHANGES

et décliner pratiquement les opérations liées à ces choix.

Il sera également souhaitable d'engager, dès l'approbation de la Charte, un Programme Prospectif de Développement centré sur les PROJETS :

- **structurants pour l'économie et l'emploi à l'horizon 2010-2015 ;**

- **fédérateurs des stratégies territoriales, sociales et économiques décrites dans la Charte ;**

- **moteurs pour de nouvelles synergies entre la Ville Centre, les communes du littoral et celles de l'intérieur des terres.**

Un premier projet a été élaboré qui aborde prioritairement l'activité économique (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication; Pôles de Compétence), l'emploi (consolidation de l'emploi saisonnier) et les services collectifs et de proximité.

Les partenaires de ce premier Programme Prospectif de Développement sont :

- l'État
- la Région
- la Caisse des Dépôts et Consignation.

Ce programme est évolutif. Il s'enrichira au fil de la réflexion des acteurs locaux.

DES OUTILS D'OBSERVATION DU CHANGEMENT

À mettre en place dans les domaines :

- des nouvelles technologies,
- de la recherche - innovation,
- de l'évolution des pratiques de loisirs et de vacances,
- de l'évolution des modes de vie, de consommation, d'habitat, de déplacements,
- de maîtrise et de gestion de l'espace.

pour continuer à alimenter la réflexion liée à l'Objectif n°1 : **attractivité et compétitivité.**

DES OUTILS FINANCIERS INNOVANTS

- À mettre en place comme une Plate-forme d'Initiative Locale.

- À créer à partir de la mobilisation de l'épargne de proximité.

CONCLUSION

Tout au long du travail que nous avons mené ensemble pour l'élaboration de notre Charte de Développement, nous avons "revisité" le Pays d'Auray. Le sentiment dominant au moment de conclure est celui de la richesse de notre territoire et de ses habitants :

- richesse historique
- richesse patrimoniale
- richesse humaine.

Mais cette richesse réveille aussi notre vigilance face aux fragilités et menaces qui demain, si nous n'y prenons garde, pourraient compromettre notre avenir :

- Fragilité de nos milieux naturels.
- Menaces qui pèsent sur l'espace du fait d'activités qui pourraient devenir antagonistes.
- Fragilité du secteur industriel.
- Fragilité de l'emploi.
- Fragilité du dynamisme démographique.

À nous, avec nos forces, nos atouts et nos richesses de relever ces défis.

À nous de préserver notre esprit de concertation et de coopération, car cette nouvelle politique que nous appelons, nous ne pourrions la mener seuls. Des partenariats sont déjà engagés, ou sur le point de l'être, avec la Région, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation. D'autres partenariats seront à nouer avec l'Union Européenne, le Département, les Pays voisins... et aussi avec le secteur privé.

À nous d'œuvrer pour que tous les acteurs socio-économiques et la population dans son entier soient associés à notre démarche par l'information et la communication.

À nous de faire en sorte que ce projet soit celui des jeunes car c'est leur avenir qui se prépare ici.

À nous de mettre en place les outils de veille et de garder notre esprit d'anticipation et de prospective pour bénéficier des évolutions d'un monde qui bouge.

Tous ces mots de CONCERTATION, GESTION, ANTICIPATION, CONTRACTUALISATION, nous les faisons nôtres, non pas parce qu'ils sont à la mode, mais parce qu'ils reflètent un état d'esprit profond qui a marqué depuis longtemps notre histoire et notre culture.

À ces mots nous ajoutons celui de GÉNÉROSITÉ parce qu'il n'y a pas de prospérité sans société soudée.

Que toutes celles et ceux qui ont donné leur temps et apporté leurs compétences pour ce travail soient ici remerciés.

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS LOCAUX

Pour valoriser les forces de leur territoire et pallier ses faiblesses, les élus et les autres acteurs économiques locaux se sont regroupés : ainsi s'est créé en 1982 le **Comité de Bassin d'Emploi** à l'initiative de la CFDT. Ce comité est composé de quatre collèges : salariés, employeurs, personnes qualifiées, élus. Les organisations syndicales (CFDT, CFTC et FO) représentent les salariés. Les chefs d'entreprise forment également un collège. Le quatrième et dernier collège est celui des élus, avec pour élément nouveau un renouvellement important des maires en 1995. On compte en effet 18 nouveaux maires sur le pays d'Auray.

La zone du bassin d'emploi d'Auray recouvre :

- Le territoire de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans).
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi.
- La Commission Locale d'Insertion RMI.
- La Délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan.
- Le Syndicat Intercommunal pour le Développement Économique du Pays d'Auray.
- La Commission Locale Emploi Formation.

Le partenariat entre acteurs économiques s'est également traduit par la mise en place d'un **Syndicat Intercommunal pour le Développement Économique du Pays d'Auray : le SIDEPA**. Ce dernier s'est constitué à la suite d'un **Contrat de Pays signé en 1978** entre l'État et le pays d'Auray. Il est composé d'élus de 30 communes du pays (2 par commune). Participent également aux actions menées par le SIDEPA la délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Direction des affaires économiques du Conseil Général du Morbihan et le Conseil Régional. Le SIDEPA se charge de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises sur le pays d'Auray et de faciliter le développement des entreprises existantes (ateliers relais, construction d'usines pour vente en l'état futur d'achèvement des travaux).

Il existe trois structures intercommunales à fiscalité propre en pays d'Auray : le **District de Belle-Ile-en-Mer**, la **Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes** (Carnac, la Trinité, Plouharnel) et la **Communauté de Communes de la Ria d'Étel** (Étel, Belz, Locoal-Mendon). On compte 2 syndicats intercommunaux à vocation multiple : l'un à **Pluvigner** (5 communes,) et le **SIVOM Auray/Belz/Quiberon** (19 communes) en charge de l'assainissement et du traitement des ordures ménagères. Trois des communes concernées (Auray, Belz et Brec'h) travaillent ensemble à l'aménagement de zones d'activités. Elles ont signé pour ce faire une convention avec le SIVOM : une première étape pour un développement concerté du pays d'Auray.

À noter l'existence de 16 syndicats à vocation unique.

Il existe une **Délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan** en pays d'Auray. Les **Chambres de Métiers et d'Agriculture** de Vannes développent un partenariat interconsulaire sur l'emploi et la formation à travers des points d'appui importants sur le bassin d'Auray.

Le **service public pour l'emploi** est représenté par l'**ANPE** qui a su développer des relations très étroites avec la **Mission Locale du pays d'Auray** mais également avec le Comité de Bassin d'Emploi. La Mission Locale a été créée sous l'impulsion des élus du pays d'Auray. Elle a succédé à la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO). Financée conjointement par les collectivités locales adhérentes et par l'Etat, elle a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle. C'est sur l'intervention du CBE que l'ancienne PAIO a été transformée en Mission Locale.

Les **organismes de formation** sont également présents en pays d'Auray, ce sont des acteurs à part entière du développement local. Ainsi, trois d'entre eux ont proposé un projet pour développer le tourisme hors saison en pays d'Auray à travers la "contribution des acteurs locaux d'Auray à l'élaboration du plan régional des formations".

La présentation de ces différents acteurs économiques locaux démontre l'existence d'un partenariat entre les élus, le monde socioprofessionnel, les chambres consulaires et parfois les administrations. Ce partenariat évolue en même temps que ces acteurs prennent conscience de la nécessité d'élaborer un projet commun de développement du pays d'Auray. C'est dans cette perspective que le Comité de Bassin d'Emploi a mis en œuvre un **Contrat d'Études Prospectives (CEP) territorial (1997)**. C'est également dans ce cadre que le SIDEPA met en œuvre une **Charte de développement économique (1997-1999) pour l'emploi industriel et artisanal du pays d'Auray**.

LE COMITÉ DE PILOTAGE**COMITÉ TECHNIQUE**

- M. R. GUILLEVIC Président du SIDEPA
- M. R. MARCHAND Président du CBE
- M. J. KERGUÉRIS Vice Président du SIDEPA
- M. A. GOUZERH Vice Président du CBE
- M. L. NABAT Membre du bureau du SIDEPA
- M. D. PINARD Secrétaire Général de l'APPPIP
- Mme E. RECHER Chargée de Mission SIDEPA
- M. J. BOUBEL Expert Consultant

+

MM. les Conseillers Généraux : M. BONNET, M. KERGUÉRIS, M. NAËL, M. KERVADEC, M. Le GOUGUEC

Mmes et MM. les représentants des Commissions :

- Commission Social-Santé/Sport-Loisirs : Mme EVANNO (Présidente de la Mission Locale et Adjointe Mairie de Pluvigner)
- Commission Culture/Patrimoine : Mme TOUMELIN (Directrice du Centre ATHÉNA)
- Commission Agriculture : M. LE ROUZIC (Agriculteur et Adjoint Mairie de Carnac)
M. ESVELIN (Président du GVA Auray-Pluvigner)
M. LE BOUEDEC (Animateur Chambre d'Agriculture)
- Commission Conchyliculture : M. DRÉANO (Secrétaire Général de la SRC Bretagne Sud)
- Commission Tourisme : M. TASCON (Directeur Adjoint du CDT)
M. BELZ (Maire de Quiberon et vice Président du SIDEPA)
- Commission Industrie-Commerce-Artisanat : M. BRANDT (Club des Entreprises)
M. KANTEMIR (Président de la Délégation CCIM Auray)
M. THIVET (Responsable de la Délégation CCIM Auray)
M. CABELGUEN (Artisan et Élu Chambre des Métiers)
M. GUYOT (Responsable Service Économique Chambre des Métiers)
M. DELAFOULHOUZE (Animateur Chambre des Métiers)
- Commission Formation-Insertion : M. Soullart (Directeur de l'AFPA)
- Commission NTIC : M. HELIOU (Adjoint Mairie de Pluvigner)
- Commission Environnement-Paysage : M. DELPLANQUE (Bretagne Environnement Plus)

Les commissions "Habitat-Urbanisme/Infrastructures-Transports" et "Mégalithes" ont été respectivement représentées par A. GOUZERH et L. NABAT, déjà cités au titre du Comité Technique.

Ont été associées aux travaux du Comité du Pilotage :

- Melle M. DAOUDAL Chargée de mission à la Communauté de
Communes de la Ria d'Étel
- Melle C. HESRY Assistante CBE

LISTE ET COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL**1- Culture et Patrimoine****Interlocuteur: Mme Toumelin (Centre ATHENA)**

M. J. Kergueris (Conseiller Régional et Général), M. Naël (Conseiller Général), M. Guillevic (Président du SIDEPA, Maire d'Étel), M. Le Président du Théâtre de l'Écume à Brech, MM. Les Présidents des groupes de musique de Locoal Mendon, de Kevrenn-Alré, de Mériadec, Mme Kerzerho (Écomusée de Brech), Mme La Conservatrice du Musée de Carnac, Mlle Thomas (Chargée du Développement du Patrimoine Ville d'Auray), Le Président de Ram Dam, Mlle Daoudal (Communauté de communes de la Ria d'Étel), M. Germain (Association Bien Fêtard), Mme Fior (Mairie d'Auray), M. Le Directeur de l'École de Musique (Auray), M. Fournereau (Orphée Théâtre), M. Binet (Le Bono), M. Duret (Plouharnel et son histoire), M. Leleuch (Autrefois Étel), M. Marchand (Président du CBE, Adjoint de Brech), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE)

2- Formation et Insertion**Interlocuteur: M. Soullart (AFPA)**

Mme Le Nabour (Directrice de la Mission Locale), M. Le Directeur du GRETA, M. Le Directeur du Pratel, M. Le Scouarnec (Maire d'Auray), M. Laforge (DDTEFP), M. Roué (Directeur ANPE Auray), M. Le Directeur de L'École Nationale de Voile, Le Proviseur du Lycée Sainte Anne, Le Proviseur du Lycée Professionnel d'Étel, Le Proviseur du Lycée de Kerplouz, Le Proviseur du Lycée Saint Louis, Le Proviseur du Lycée Benjamin Franklin, Le Proviseur du Lycée Du Guesclin, Le Proviseur du Lycée Professionnel Maritime Aquacole, M. Marchand (Président CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

3- Habitat-Urbanisme-Transport-Infrastructures-Services publics**Interlocuteur: M. Gouzerh (EDF-GDF, vice président CBE)**

M. Kergueris (Conseiller Général), M. Oger (DDE), M. Persin (Président de l'ADUGA), M. Leroux (Directeur des services techniques Ville d'Auray), M. Roussel (Adjoint Ville d'Auray), M. Gosse (EDF-GDF), M. Le Moing (Administrateur OPDHLM), Le responsable d'agence OPDHLM d'Auray, M. L'Higuiner (Directeur du service des transports Conseil Général), M. Orain (Président du SIVOM Auray-Belz-Quiberon), M. Le Président du SIVOM de Pluvigner, M. Grossin (Établissement SNCF de Vannes), M. Marchand (Président CBE), Mme Recher (SIDEPA).

4- NTIC**Interlocuteur: M. Héliou (Adjoint au maire de Pluvigner)**

M. J. Kergueris (Conseiller Régional et Général), M. Thivet (CCIM), M. Soullart (Directeur de l'AFPA), M. Le Directeur de l'agence Vannes-Auray de FRANCE TELECOM, Mme Gentil (Adjointe à la communication Ville d'Auray), Mlle Daoudal (Communauté de Communes de la Ria d'Étel), Mlle Kerdal et M. Ehouarne (Centre Multimédia de Pluvigner), M. Chérel (Adjoint Mairie de Plouharnel), M. Roué (ANPE d'Auray), Mlle Le Paih (Mission Locale), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), de Pluvigner, M. Grossin (Établissement SNCF de Vannes), M. Marchand (Président CBE), Mme Recher (SIDEPA).

5- Environnement et Paysage**Interlocuteur: M. Delplanque (Bretagne Environnement Plus)**

M. Jean (APPIP), M. Delplanque (Bretagne Environnement Plus), M. Brien (Maire du Palais), M. Gobert (Adjoint Ville d'Auray), M. Le Gouguec (Conseiller Général), M. Orain (Président du SIVOM Auray-Belz-Quiberon), La Fédération de Pêche du Morbihan, La Direction Départementale de L'Équipement, La DIREN, La DDAF, Le Service Départemental de l'Architecture, Le Conservatoire du littoral, L'Observatoire Départemental de l'Environnement,

Le Service Environnement du Conseil Général, M. Gosse (EDF-GDF), M. Le Hénanff (Maire de Pluvigner), Mme Lorgeoux (adjoint de Pluvigner), M. Henry (adjoint de Pluvigner), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA).

Sous groupe Vallée du Loch : M. Le Hénanff (Maire de Pluvigner), M. Baudic (Maire de Brech), M. Guillevic (Maire d'Étel et Président du SIDEPA), M. Henry (adjoint de Pluvigner), M. Le Pennec (adjoint de Plumergat), Mme Le Mené (Présidente GVA Auray-Pluvigner), M. Le Douarin (adjoint de Pluneret), M. Bellego (ajoint de Brech), M. Kerneur (conseiller de Brandivy), Mme Lorgeoux (adjointe de Pluvigner), M. Roussel (Adjoint d'Auray), M. Jehanno (Maire de Plumergat), M. Delplanque (Bretagne Environnement Plus, M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA).

6- Sport-Loisirs-Social -Santé

Interlocutrice: Mme Evanno (Adjointe de Pluvigner, Présidente de la Mission Locale)

M. Rio (CAF), Mlle Lescouët (Mission Locale), Mme Neuder (Adjointe aux Affaires Sociales, Ville d'Auray), M. Moller et M. Le Cam (Centre Médico-Social), M. Gouzerh (EDF, vice président du CBE), M. Marchand (Président du CBE), Mlle Hesry (CBE).

7- Agriculture

Interlocuteur: M. Marc Le Rouzic (Agriculteur et adjoint au maire de Carnac)

M. Esvelin (Président du GVA Auray-Pluvigner), Mme Lemené (Présidente du GVA Auray-Pluvigner), La Chambre de l'Agriculture : M. Le Boudec, Mme Van Der Hecht, Mlle Desdevises, Mme Buan, M. Le Gouguec (Conseiller Général et Maire de Locoal-Mendon), Mme Belz (Agricultrice Erdeven), M. Dousselin (Magasin fermier), Mme Tanguy (Agricultrice de Crach, représentant du " Marché de St Goustan "), Mme Le Doarn (agricultrice de Plougoumelen), M. Pichonnet (représentant de " Bienvenue à la ferme "), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

8- Industrie-Commerce-Artisanat

Interlocuteur : M. Brandt (C.I.E. - Délégué du "club des entreprises" au CBE)

M. Kerguéris (Conseiller Général), M. Patrick Brisson (Ets Le Doré), M. Le Jean (Ets Gel Moor), M. Le Bohec (Ouest Composites), M. Didier Georges (TMTA - président du Club d'entreprise), M. Kantemir (Président Délégation CCIM d'Auray), M. Thivet (Directeur CCIM d'Auray), M. Le Mer (Responsable du département commerce CCIM), Mme Astrid Hirsch (Carrefour des entrepreneurs), M. Yann Delafoulhouze et M. Guyot (Chambre des Métiers), M. Cabelguen (Menuiserie - Chambre des métiers), M. Dugor (Auray Préférence), M. Petit (AULONA - Suroît Activités), M. Pyronnec (Service économique du Conseil Général), M. Fichet, Mlle Daoudal (Communauté de communes de la Ria d'Étel), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

9- Conchyliculture

Interlocuteur : M. Alain Dréano (Secrétaire Général de la SRC)

M. Michel Cabelguen (O. Locmariaquer), M. François Cadoret (O. Locmariaquer), M. Renan Henry (O. Saint Philibert), M. Hervé Jénot (O. Carnac, vice-président SRC Bretagne Sud), M. Jean-Marie Le Gal (O. Baden), M. Jean Noël Yvon (O. Locoal Mendon), M. Camus (Ifremer), Mlle Lemée (Bretagne environnement plus), M. Le Tréquesser (Maire de Belz), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

10- Nautisme sportif et événementiel

Interlocuteur : M. Eric Le Borzec (secrétaire général du Comité départemental de Voile, conseiller municipal de Plouharnel)

M. Jean Michel Kervadec (Conseiller Général), M. Michel Naël (Conseiller Général), M. Guillevic (Maire d'Étel, Président du SIDEPA), Monsieur Thomas (Maire de Carnac), Monsieur J.M. Belz (Maire de Quiberon), Monsieur Le Scoarnec (Maire du Bono), Le Comité départemental de voile, l'Inspection académique du Morbihan, M. Bertou (inspecteur d'Auray), la Direction départementale jeunesse et sports, Le principal de tous les collèges, les proviseurs des lycées du Pays d'Auray, M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

11- Jeux Olympiques

Interlocuteur : M. Eric Le Borzec (secrétaire général du Comité départemental de Voile, conseiller municipal de Plouharnel)

M. Jean-Michel Kervadec (Conseiller Général), M. Michel Naël (Conseiller Général),

M. Francis Thomas (maire de Carnac), Jean Michel Belz (maire de Quiberon).

Le Comité départemental de voile, l'École nationale de voile, M. Bodart (OS-TI de Vannes), Mme Zimmermann (Office du tourisme de Quiberon), Franck David, M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

12- Mégalithes

Interlocuteur : M. Nabat (maire d'Erdeven),

M. Pierre (maire de Plouharnel), M. Thomas (maire de Carnac), Mlle Boujot, M. Duret (adjoint au maire de Plouharnel), M. Pasco (Adjoint Mairie d'Erdeven), M. Lalanne (maire de St-Philibert), M. Pouvreau (St-Philibert), M. Messin (adjoint Mairie de St-Philibert), M. le Mouroux (Conseiller St-Philibert), M. Robic (conseiller St-Philibert), M. Bogaert (adjoint de Locmariaquer), Mme Bertic (adjointe de Belz), M. Beaurepaire (directeur de Station de Carnac), M. Tascon (directeur-adjoint CDT), M. Cassen (directeur du Laboratoire de la préhistoire, Université de Nantes), M. Claudel (Service des espaces naturels du Conseil Général), M. Kayser (Service régional de l'archéologie), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE), MM. les Présidents ou représentants des OT- SI et Points I.

13- Tourisme

Interlocuteur : M. Tascon (CDT)

M. Persin et M. Guillot (ADUGA), M. Jarry (CRT), MM. les Présidents des OT-SI, M. Guezel (Syndicat de l'hôtellerie de plein air), M. Macé et M. Guillas (Ste Anne d'Auray), PÈre Guillevic (Ste Anne d'Auray), M. Pinard (APPIP), Mme Prigent (Bienvenue à la ferme), M. Hénaf (Gîtes de France), Mme Le Nabour (Mission Locale), MM. les Présidents des Syndicats de l'hôtellerie de Vannes et Lorient, M. Beaurepaire (Directeur de Station, Carnac), M. Nabat (Maire d'Erdeven), M. Belz (Maire de Quiberon), M. Vallet (CCIM Service Tourisme), M. Rizio (Restaurateur), M. Germain (Maire de la Trinité sur Mer), Mlle Daoudal (Communauté de communes de la Ria d'Étel), M. Marchand (Président du CBE), Mme Recher (SIDEPA), Mlle Hesry (CBE).

14- Comité de pilotage

Comité restreint (ou technique):

M. Guillevic (Président du SIDEPA), M. Marchand (Président du CBE), M. Nabat (Maire d'Erdeven-Membre du SIDEPA), M. J. Kerguéris (Vice-Président du SIDEPA, Conseiller Régional et Général), M. Gouzerh (Vice-Président du CBE), M. Pinard (APPIP), M. Boubel (expert consultant), Mme Recher (Chargée de mission SIDEPA).

Comité élargi: Membres du Comité restreint (ci-dessus pré-cités) plus représentants de groupes de travail :

M. J.M. Belz (Vice-Président du SIDEPA, Maire de Quiberon), M. Le Rouzic (Agriculteur et Adjoint Mairie de Carnac), M. Esvelin (GVA Auray-Pluvigner), M. Dréano (Secrétaire Général de la Section Régionale de Conchyliculture), M. Tascon (Directeur adjoint du Comité Départemental du Tourisme), M. Le Borzec (Secrétaire Général du Comité Départemental de Voile, Conseiller municipal de Plouharnel), M. Brandt (Représentant du Club d'entreprises du Pays d'Auray), M. Kantemir (Président de la délégation CCIM), M. Cabelguen (Artisan), M.s Guyot et Delafoulhouze (Chambre des Métiers), M. Gosse (EDF-GDF), Mme Toumelin (Directrice du Centre ATHENA), M. Souillart (Directeur de l'AFFA), M. Héliou (Adjoint Mairie de Pluvigner), M. Delplanque (Bretagne Environnement Plus), Mme Evanno (Adjointe Mairie de Pluvigner, Présidente de la Mission Locale), Mlle Daoudal (Agent de Développement de la Communauté de Communes de la Ria d'Étel), Mlle Hesry (Assistante CBE).

Les Conseillers Généraux : M. Bonnet, M. Naël, M. Kervadec, M. Le Gouguez

Les groupes thématiques se sont constitués progressivement et restent ouverts.

Syndicat Intercommunal de Développement Économique du Pays d'Auray - Comité de Bassin d'Emploi
Maison du Pays d'auray - B.P. 335 - 19, place Joffre - 56403 Auray cedex
Tél. 02 97 56 41 74 - Fax. 02 97 56 40 68